

## Réponse écrite aux questions de Mme Aude Jardin, Conseillère communale et M. Michael Fürhoff, Conseiller communal, concernant la planification et la signalisation ou le déplacement des arrêts de bus.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2024, des questions ont été soulevées par Mme Aude Jardin et M. Michael Fürhoff concernant respectivement la planification des travaux et la signalisation des arrêts de bus déplacés ou supprimés. Ces deux interventions ayant pour thème les travaux sur les arrêts de bus, la Municipalité a décidé d'apporter une réponse groupée.

### Point de situation de mise en conformité des arrêts de bus selon la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

La Municipalité a inscrit depuis 2022 et jusqu'en 2026, la mise en conformité des arrêts de bus selon la LHand, dans le budget de fonctionnement. Suite à une étude, 50 arrêts devaient être mis en conformité. 26 ont été inscrits dans le programme LHand et 24 sont inclus dans un projet de requalification. Le tableau d'avancement à fin 2024 est le suivant :

	inscrits Programme LHAND	inscrits dans Requalifications	Total	%
Arrêts déjà mis en conformité	17	5	<b>22</b>	<b>44%</b>
Arrêts à mettre en conformité	9	19	<b>28</b>	<b>56%</b>
			<b>50</b>	<b>100%</b>

Ci-dessous, une carte présentant graphiquement la situation à fin 2024.

#### Programme 2022-23

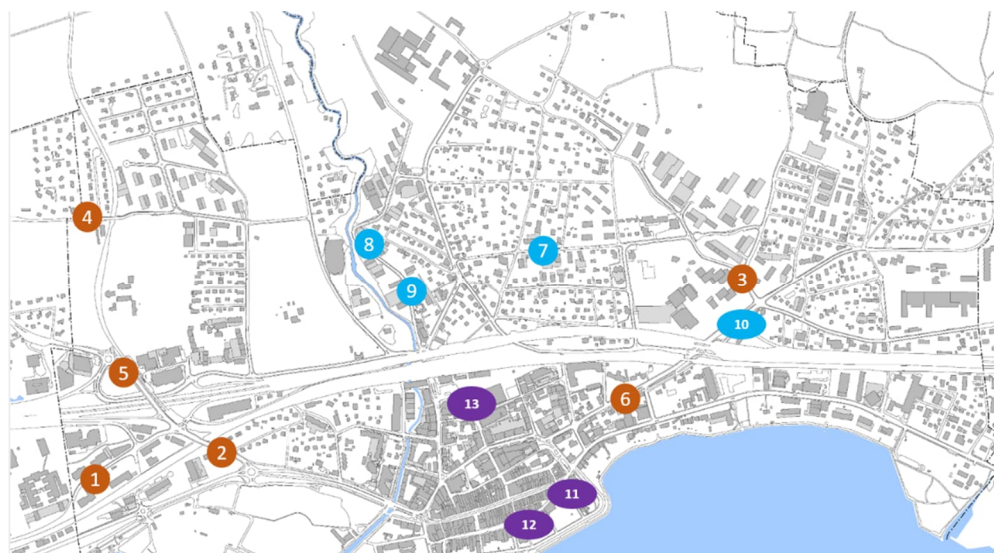
1. Riond-Bosson
2. En Bonjean
3. Grosse Pierre
4. Prelionne
5. Longeraie
6. Pâquis

#### Programme 2024

7. Banc vert
8. Delay
9. Moulin
10. Beausobre

#### Projets connexes

11. Temple
12. Casino
13. Gare



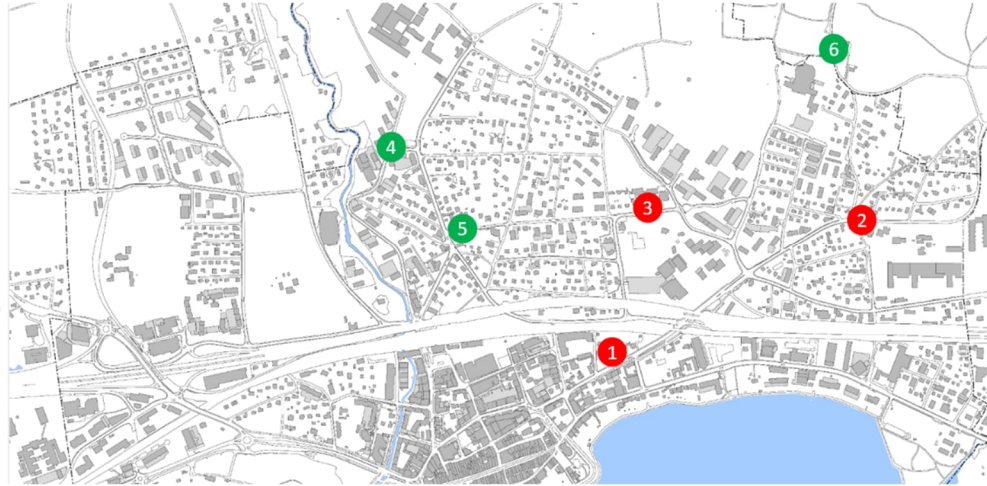
D'ici fin 2026, 9 autres arrêts de bus seront adaptés et sont représentés sur le plan ci-après.

**Programme 2025**

1. Pâquis *Dir. Morges*
2. Les Pétoleyres
3. Bellevue

**Programme 2026**

4. Grassey
5. La Tour (Av. Chanel)
6. (Hôpital *Dir. Morges*)



L'adaptation des arrêts et leur mise en conformité portent non seulement sur la hauteur des bordures pour un accès facilité aux bus, mais également sur la largeur des quais afin de permettre l'entrée et la sortie de ceux-ci aux personnes en fauteuil roulant.

**Planification des travaux sur les arrêts de bus (question de Mme Aude Jardin)**

Les travaux de mise en conformité LHand des arrêts de bus, initialement prévus en période estivale, ont été reportés aux vacances d'automne en raison de l'inondation du 25 juin 2024, qui a requis la mobilisation de l'entreprise adjudicatrice pour des travaux d'urgence en rivière. Habituellement, ces travaux sont planifiés entre mars et octobre, périodes les plus propices pour minimiser les perturbations.

La Municipalité comprend l'impact des travaux durant les mois hivernaux pour les usager·ères et nous veillons, dans la mesure du possible, à respecter une planification optimale.

**Signalisation et communication des changements provisoires (question de M. Michael Fürhoff)**

En cas de chantier impactant les arrêts de bus, une coordination est mise sur pied avec les MBC et une procédure pour élaborer un plan de déviation est appliquée. Cette dernière prévoit une communication via plusieurs canaux :

- affichages papier à l'arrêt concerné ;
- informations numériques (BIV – borne à informations variables), diffusion sur le site des MBC et les plateformes partenaires comme les CFF.

Toutefois, malgré la diffusion de ces informations, certaines personnes continuent à utiliser des arrêts suspendus temporairement, ce qui nécessite parfois des dispositifs visuels comme la rubalise pour signaler clairement la situation.

En complément, la Municipalité publie également des info-travaux mentionnant les déviations de bus et redirige les riverain·es vers les MBC pour des informations détaillées.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 janvier 2025.**

**Réponse écrite au Conseil communal en séance du 5 février 2025.**